

Paris, le 23 mai 2017

À Madame Florence ROBINE
Directrice générale de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 26 16/17

Madame la Directrice,

Je souhaite attirer votre attention sur la mise en place du Cappei dans certaines académies. En effet, les représentants du SE-Unsa de Rouen, Strasbourg, d'Ardèche, de Grenoble, de Polynésie nous ont alertés sur des échanges entre les Espé, les recteurs et les Dasen qui rapportent les demandes de report de la formation à l'année prochaine, en organisant un système hybride et appauvri de la formation pour le Cappei.

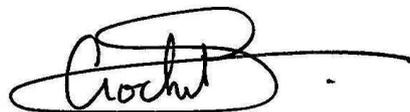
D'après les premiers éléments dont nous disposons, ils recevraient une formation d'adaptation à l'emploi en début d'année scolaire 2017/2018, ils seraient accompagnés par un tuteur, mais ils ne partiraient en formation pour le Cappei que l'année suivante, ce qui provoquerait en quelque sorte une année blanche. Les attendus de la formation au Cappei ne sont pas une nouveauté, et nous ne comprenons pas pourquoi certaines formations ne seraient pas mises en place dès cette rentrée scolaire.

Nous souhaitons que des modalités acceptables soient trouvées, de manière à respecter l'égalité territoriale quant à l'accès à la formation du Cappei.

Nous souhaitons également pouvoir vous rencontrer pour évoquer avec vous les organisations transitoires possibles, et ce, avant la CAPN 1er degré du 8 juin qui aura à traiter de cette question.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général